

[Français]

M. Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné le taux de chômage de cette région, et les recommandations faites relativement aux projets, et que deux projets seulement ont été prolongés dans cette région, est-ce que le ministre envisage de prendre au sérieux les demandes de cette région?

[Traduction]

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je prendrai toujours au sérieux les instances de toute région et, naturellement, celles du député également.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES DIRECTIVES POUR L'APPLICATION DU BILINGUISME—LA DATE DE PUBLICATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Je devais la poser au premier ministre, mais celui-ci vient de sortir et je suis convaincu que le premier ministre suppléant peut répondre à sa place. Ma question fait suite à une déclaration du président du Conseil du Trésor le 14 décembre après une série de discussions sur ce qu'on a appelé les directives Drury. Une fois les discussions terminées, le conseil devait publier les directives établies pour guider le ministère dans l'application des principes. Je demande au premier ministre suppléant pourquoi ces directives n'ont pas été publiées, étant donné surtout l'assurance donnée par le président du Conseil du Trésor le 12 avril que ces directives seraient déposées au moment du débat du projet de résolution du premier ministre sur le bilinguisme.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je regrette de ne pouvoir répondre à cette question avant de m'être enquis de la situation et des intentions du président du Conseil du Trésor à ce sujet. Nous n'avons certainement rien à cacher dans ce domaine et nous tenons à ce que notre position soit absolument claire pour les fonctionnaires ainsi que pour les députés de la Chambre des communes.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

Bureau de poste

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA DÉTÉRIORATION DU SERVICE POSTAL ET L'EFFET DÉSASTREUX DE LA HAUSSE DES TARIFS POSTAUX POUR CERTAINES PUBLICATIONS

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris) propose:

Que la Chambre regrette la détérioration incroyable du service postal au Canada au cours des six dernières années: y compris la fermeture de bureaux de postes ruraux; la réduction de six à cinq jours du service urbain; l'élan précipité et coûteux vers l'automatisation et l'utilisation d'ordinateurs causant l'insécurité d'emploi et l'affaiblissement du moral parmi les employés—tout ceci en dépit de tarifs postaux nettement accrus qui ont gravement affecté les publications canadiennes de moindre envergure, forçant plusieurs d'entre elles à fermer leurs portes; et exhorte le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour rétablir la qualité antérieure de ce mode de communication d'importance capitale.

—Monsieur l'Orateur, en raison de l'intérêt que beaucoup de députés portent à cette question importante, je me demande si l'on ne pourrait pas convenir de limiter à 15 minutes les discours suivant ceux de la première série?

M. l'Orateur: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, après la Commission d'assurance-chômage, je crois que le ministère le plus sérieusement désorganisé et qui a le plus préoccupé le public ces dernières années est le ministère des Postes. Lorsqu'ils ont appris que ce débat se préparait, les députés voulaient tous prendre la parole, parce qu'ils se sont tous rendu compte que, ces dernières années, ils ont dû consacrer de plus en plus de temps à agir comme intercesseurs afin de démêler les complications, le désordre et l'incertitude se rapportant au service postal au Canada. Comme la motion l'indique, je ferai quelques recommandations positives vers la fin du débat, mais pour commencer je désire indiquer brièvement pourquoi j'estime que le service postal au cours des six dernières années s'est détérioré et a dégénéré si rapidement.

La destruction du ministère des Postes a commencé il y a six ans sous la direction du ministre des Postes d'alors, Eric Kierans, qui maintenant se livre à d'autres activités. Il fut l'un des nombreux ministres des Postes qui eurent à lutter avec ce problème. Il y a eu presque autant de ministres des Postes au cours des six dernières années qu'il y a eu d'années dans cette période. Toutefois, je pense que la détérioration commença lorsque le monsieur dont j'ai déjà parlé entra en fonction.

Nous avons maintenant un nouveau ministre des Postes (M. Ouellet). On lui pose des questions de temps en temps à la Chambre des communes. Il répond généralement que tout cela appartient au passé, que tout va pour le mieux au ministère des Postes et que, en ce qui concerne l'efficacité, nous sommes à l'aurore de temps nouveaux. Il donna cette réponse pas plus tard qu'hier soir à l'ajournement quand le député de Red Deer (M. Towers) donna quelques précisions au ministre. La réponse du ministre fut en partie la suivante:

Je voudrais cependant lui faire remarquer qu'il est un peu injuste de vouloir juger le service postal dans son ensemble, si l'on ne s'arrête qu'à quelques cas isolés.